



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2013

La séance est ouverte à 20h.30, par Mme Françoise CERUTTI, vice-présidente, en remplacement de M. Olivier JUNGO, grippé.

Avant de démarrer cette séance, Mme CERUTTI demande comment cela se passerait si le président et le vice-président étaient indisponibles en même temps ?

Dans ce cas, l'article 10 du règlement du Conseil municipal indique que la présidence est exercée par un membre du bureau ou à défaut par le conseiller municipal présent le plus âgé.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : M. Olivier JUNGO, conseiller municipal.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Projet de délibération concernant la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale ;
- 5) Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : prise en charge, par le Fonds intercommunal, du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP concernant les employés de l'ACG et de la CAP ;
- 6) Propositions de motions et de résolutions ;
- 7) Rapports des commissions ;
- 8) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 9) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Les conseillers sont pour remettre les 3 stops au carrefour d'Athenaz : 10 pour / 1 abst.
- Mandat à la commission des travaux pour réfléchir sur les possibilités de remise en état durable de la route du Creux-du-Boisset.

- Transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la VGE et des SIG et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale : 8 pour / 1 contre / 2 abst.
- Mandat au groupe ad hoc gravières pour la rédaction d'une lettre et d'une plaquette, respectivement adressée au Conseil d'Etat et aux députés : 10 pour / 1 abst.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012

M. ETIENNE, page 3, dernier paragraphe pt. 3.5 : il aimerait que son intervention soit rectifiée par :
« M. ETIENNE propose que la commission ad hoc se réunisse rapidement pour discuter :

- des mesures que nous pourrions demander au Conseil d'Etat de prendre pour rétablir l'état de droit ;
- de l'élaboration d'un document d'information pour les députés du Grand-Conseil. »

Cette modification étant apportée et les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Publication des procès-verbaux

Après renseignements pris et selon discussion au sein du bureau, le procès-verbal sera envoyé aux conseillers, puis corrigé en séance et ensuite publié une fois les modifications apportées.

2.2 En tant que président du Conseil, M. JUNGO a demandé à recevoir tous les procès-verbaux des commissions. Les conseillers sont-ils d'accord ?

Oui.

Les procès-verbaux des commissions seront transmis par le secrétariat.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Gravière SCSA à Champlong

M. JEMMELY : M. MAURY a promis que les terrains seront remodelés définitivement pour le printemps 2013.

A nous après de planter des arbres, créer un petit cheminement et poser des bancs.

20h40 M. BONAITI rejoint la séance.

3.2 Stop carrefour d'Athenaz

Nous avons enfin reçu une réponse, le 21.12.12 par e-mail, pour notre demande de rétablir les 3 stops à ce carrefour. M. PERRET du DIME, nous écrit tout simplement que le rétablissement de ces stops est totalement déconseillé par l'OFROU qui préconise les priorités de droite.

La question est maintenant de savoir s'il faut insister ou passer à autre chose ?

M. BUBLOZ ne trouve pas que le DIME ait donné une vraie réponse. Existe-t-il des motifs que nous ne connaissons pas ? Personnellement, il est favorable aux 3 stops.

Pour l'Exécutif, il n'existe pas d'article de loi, vu la réponse que nous avons reçue.

M. GAILLARD pense qu'il faudrait que le Conseil municipal vote à nouveau pour ou contre les 3 stops, mais à l'époque, nous étions affirmatifs pour cette solution.

Mme HALDEMANN : ne faut-il pas que ce soit une zone 30 Km pour pouvoir instaurer une circulation avec priorités ?

M. GARDI : non.

Par contre, il attire l'attention sur le fait que si le Conseil décide d'insister ça pourrait prendre du temps.

La réponse donnée ne plaît guère à M. JEMMELY. Pour lui, rien n'existe légalement sur ces 3 stops. Il aimerait qu'une décision soit prise pour pouvoir aller plus loin, voire jusqu'au Tribunal administratif.

Mme VENDEIRA n'entend pas par la réponse du DIME un refus, mais simplement que cette solution n'est pas conseillée.

M. GOY : quels sont les risques que nous encourons si nous décidons de réaliser ces 3 stops ?

M. ETIENNE ne pense pas qu'ils vont s'opposer à notre volonté. Nous pouvons tenter d'insister. Personnellement, il pense que l'OFROU n'est pas favorable à cette solution, car avec 3 stops, il y en a toujours un qui passera en premier. La solution avec 2 stops est peut-être mieux, car elle obligerait les usagers à freiner.

M. JEMMELY : d'où la question de l'Exécutif.

M. FLECK traduit le mot « déconseillé » par le non-refus de l'OFROU.

M. BONAITI : si nous faisons la demande, nous devons juste déposer un « formulaire » ou nous devons étayer notre décision ?

M. JEMMELY : il s'agit d'un formulaire. Nous avons déjà motivé notre demande en appuyant sur la sécurité.

M. BUBLOZ : avons-nous déjà réfléchi à une troisième possibilité ?

M. JEMMELY : oui, le chemin de Cusinand en sens unique.

M. BUBLOZ : en nous proposant les quatre priorités, l'OFROU a-t-il une vision plus lointaine ?

M. JEMMELY : non.

Pour M. GAILLARD, il faut maintenant vraiment agir, car il y en a marre d'avoir l'impression que rien ne se passe.

Mme HALDEMANN : et mettre le village en zone 30 ?

M. JEMMELY : il s'agit de toute autre chose, sans compter que le DIME n'est pas favorable pour mettre des villages entiers en zone 30, seulement des portions.

Mme VENDEIRA : combien cela va-t-il nous coûter si nous persistons à demander ces 3 stops ?

M. JEMMELY : pas grand-chose si ce n'est du temps !

M. GARDI : du point de vue loi, un arrêté doit être formalisé par le Conseil d'Etat.

Une autre question se pose : si nous remettons les 3 stops, nous allons les mettre où ?

Un bon nombre de conseillers pensent qu'il faut qu'ils soient marqués sur la route de Grenand, la route de Forestal (en direction de la route de Chancy) et le chemin de Cusinand.

Après discussion, il se trouve que la proposition des 4 priorités est loin d'être bête, car elle force les automobilistes à faire attention.

M. GASPOZ explique qu'à Carouge, ils ont remis des stops, car la priorité de droite ne fonctionnait pas. Si on reste sur notre commune, il n'y a qu'à prendre l'exemple sur le plateau de Sézegnin, qui ne marche pas non plus.

M. GARDI : si nous voulons vraiment que les usagers fassent attention, il faut quelque chose de physique. Il ne croit pas non plus aux priorités de droite.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI demande quels sont les conseillers qui sont pour les 3 stops ?

1 abstention / le reste des conseillers sont pour

3.3 Chalets de week-end

Lors de notre dernière rencontre avec M. LONGCHAMP, nous l'avions interpellé au sujet de la problématique des chalets de week-end sauvages. En date du 21.12.12, nous avons reçu un courrier pour nous informer qu'il a exigé que deux parcelles soient remises en état, à savoir celle qui se trouve au Creux-du-Loup et l'autre que se trouve au croisement Traversins/Creux-du-Loup, en face de M. DELECRAZ.

Nous sommes toujours en attente pour les parcelles aux Lizardes, mais c'est déjà un bon début.

3.4 Travaux pour la fibre optique

Ils arrivent au bout et seront terminés fin de la semaine prochaine.

Finalement, le SIACG ne passera pas par chez nous pour raccorder Chancy.

Le resurfaçage de la route sera prévu de nuit (à cause des TPG), courant avril.

Nous avons profité que les ouvriers et les engins soient sur place pour réparer l'écoulement de la fontaine pressoir et poser deux bornes à incendie, le tout à Sézegnin.

Une information à la population sur l'ensemble de ces travaux est prévue, soit par le biais d'un tous-ménages, soit dans le bulletin communal.

M. GASPOZ demande si les accotements le long de la route de Sézegnin seront remis en état ?

M. GARDI : oui, ainsi que ceux sur la route de Forestal.

3.5 Route du Creux-de-Boisset

M. GARDI : quel travaux pourrions-nous entreprendre pour la remise en état durable de cette route ?

Les conseillers veulent-ils que cette question soit renvoyée en commission ?

M. GOY : les dégâts sont-ils dus à l'augmentation du trafic ?

M. ISELI : surtout à l'augmentation de la cadence des bus. Le problème est le même à la route de Grenand et toutes les routes empruntées par les TPG. Pour lui, il faudrait que la commune interpelle les TPG car il y a quand même des choses pas normales.

M. GARDI : des photos des routes concernées ont été envoyées aux TPG qui ont dit qu'ils s'en chargeraient, mais il faut que la commune les relance.

Toutefois, le Conseil municipal décide de transmettre le mandat à la commission des travaux.

3.6 Containers-terriers

Pour faire suite à notre demande, M. PRIVET, ingénieur à Bernex, va nous fournir ses prestations pour la réalisation de ces travaux.

3.7 Panneaux solaires nouvelle école

Deux études sont arrivées.

Faut-il transmettre ce mandat à la commission environnement puis finances pour voir si ce projet est réalisable ?

Les conseillers sont pour le renvoi en commission.

3.8 PCi – ORPC

M. MEYER responsable ORPC prend sa retraite. Son remplaçant sera M. Christian SUDAN qui prendra ses fonctions le 01.04.2013.

3.9 Défibrillateurs

Achat de deux défibrillateurs Philips auprès de la société APROTEC.

Afin de pouvoir être utilisés à tout moment, ils doivent être posés sur les murs extérieurs, abrités dans des boîtiers chauffants.

Achat par appareil : Fr. 4'400.-- + Fr. 450.-- /an de contrat d'entretien et d'intervention.

3.10 GE-veille – campagne de sécurité

Cette campagne a été lancée par M. Pierre MAUDET.

Le but est d'associer la population à l'action de la police, pour démontrer aux malfrats que chaque citoyen est davantage attentif.

Au niveau de la Champagne, une soirée intercommunale en présence de la police cantonale, est prévue le jeudi 28 février à 18h.30 au CCA.

Un tous-ménages sera envoyé.

3.11 Ecole - nouveauté

Les établissements scolaires doivent se donner des projets d'établissement, qui doivent recevoir l'aval du DIP.

Pour notre établissement (Chancy-Avully-Avusy), il s'agit des enfants qui rencontrent des problèmes de langage (dyslexie, dysorthographe, etc.)

3.12 Bus scolaire

M. FLECK tient à remercier le travail de la commission.

L'Exécutif a chiffré 5 options possibles (le tableau est distribué à chaque conseiller).

Certaines solutions n'impliquent pas assez les parents et seulement quelques familles pourraient en bénéficier. D'autres paramètres entrent également en ligne de compte.

L'Exécutif a retenu deux propositions :

- L'achat d'un bus bridé à 40 km qui ne demande pas de permis particulier et qui continue d'impliquer les parents et permet également les trajets à la piscine de Chancy. Solution avec dimension écolo/sécuritaire qui conviendrait à la conjoncture actuelle. Ce choix impliquerait que l'école doive prévoir un transport pour les trajets plus long.
- TPG, avec contribution de la commune et des parents.

M. FLECK propose que le bureau du Conseil établisse une synthèse des réflexions de chaque groupe, pour qu'une discussion puisse avoir lieu lors de la prochaine séance du Conseil municipal et qu'une décision soit prise.

M. GASPOZ attire l'attention sur le fait qu'à deux reprises un maître a fait la demande pour disposer d'un transport de l'Etat et que cela n'a jamais été possible.

M. GAILLARD : l'Etat a quatre bus à disposition. C'est donc une loterie.

M. ETIENNE demande si le choix se porte « uniquement » sur ces 5 propositions ?

M. JEMMELY : ce tableau a été réalisé selon le rapport de la commission, si les conseillers ont d'autres propositions, il n'y a pas de problème.

A ce stade de la discussion, il est proposé de :

1. Prendre connaissance des différentes variantes ;
2. De les discuter lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. BUBLOZ : sur quelle base est établie la variante 2 avec chauffeur ?

M. JEMMELY : estimation pour deux chauffeurs, pour un temps de plus ou moins 4 heures/jour, y compris le passage du permis spécial.

4. Projet de délibération concernant la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration

M. ETIENNE a plusieurs questions et interpellations à ce sujet, car il se rappelle que lors de la commission des finances convoquée pour l'élaboration du budget, il s'était interrogé sur le taux de couverture de notre caisse LPP et aussi de savoir quelle serait l'influence pour la commune de la fusion des caisses de pension de la CAP, à laquelle nos employés sont affiliés, et celle de l'Etat de Genève.

A cette période, la réponse qui avait été donnée par M. le Maire était que la commune n'était pas au courant du taux de couverture et qu'il n'y avait rien à prévoir au budget.

Trois mois plus tard, on nous demande la somme de Fr. 115'640.--, ce qui démontre l'absence de maîtrise de notre Exécutif face à ce dossier, sans compter que l'on nous demande de pouvoir financer cette dépense par la fortune nette ce qui impliquerait un déficit.

La somme demandée sert à couvrir une baisse du taux technique de 4 % à 3,5 %, mais quatre éléments interpellent M. ETIENNE dans la proposition qui nous est faite, à savoir :

- 1) Comment se fait-il que la commune de Soral ne doit verser que Fr. 67.-- et d'où vient cette différence ?
- 2) Avec un taux technique si élevé par rapport aux autres caisses de pension ou assurances vie, ne risque-t-on pas de repasser à la caisse d'ici quelques années ? Ne saucissonne-t-on pas la somme à combler réellement ?
- 3) Avec le projet présenté, l'encaissement des cotisations est procédé sur la base d'une capitalisation partielle, ce qui signifie que les cotisations patronales et d'employés ne sont pas payées en totalité et que la commune doit fournir des garanties. Pourquoi n'avons-nous pas la totalité des cotisations patronales à verser pour notre personnel inscrites au budget ? A combien se montent les garanties que nous devons fournir ?

- 4) Le règlement de la nouvelle caisse prévoit également le paiement des retraites sur la base d'une primauté des prestations, donc si les rendements des capitaux restent bas, ce sont les jeunes qui passeront à la caisse pour payer les retraites de leurs prédécesseurs à leur détriment, ce qui n'est pas acceptable.

C'est pourquoi, M. ETIENNE demande que l'on nous soumette une deuxième alternative, avec une offre d'une caisse sérieuse qui comprend comme base :

- Un paiement de la totalité des cotisations ;
- Le versement de rentes sur la base d'une primauté de cotisations.

Il souhaiterait que cette question soit étudiée par la commission des finances, afin de déterminer également, sur quels postes nous allons réduire les dépenses pour éviter un déficit.

M. JEMMELY ne peut pas répondre tout de suite. Par contre, il ne pense pas que la commune d'Avusy peut revoir ce projet de délibération au nom de l'ensemble des communes genevoises. La commune peut cependant refuser cette délibération, mais la somme reste due. En refusant, nous rentrons dans un autre système, qui après renseignements pris, nous reviendra beaucoup plus cher.

M. ETIENNE ne pense pas que cette somme serait due car cette somme est payable au 1^{er} janvier 2014 et pas 2013. Il est probable que ça nous coûte plus cher si nous quittons cette caisse, mais cela s'expliquera par le fait que nous payerons la totalité des cotisations et que nous n'arrivons pas à un taux de couverture de 80 % comme cela est planifié actuellement. Il existe des caisses que le font et nous pourrions avoir une présentation de ce qui est possible de réaliser à ce niveau-là.

M. JEMMELY trouve également que cette manière de faire est cavalière et il certifie qu'au moment de la préparation du budget, l'Exécutif n'était au courant de rien du tout, ce qui explique pourquoi aucune somme n'a pu être planifiée.

Toutefois, M. JEMMELY rappelle que deux séances étaient prévues pour les conseillers lors desquelles toutes les questions pouvaient être posées.

M. GANGLOFF est allé à l'une de ces séances de présentation, à laquelle la directrice de la CAP, le directeur de l'ACG, ainsi que divers spécialistes en la matière étaient présents. Ils ont expliqué à l'auditoire les modifications. Cette présentation a eu lieu au mois de janvier, il était donc difficile de transmettre des chiffres !

Lors de cette séance, nous avons appris que le degré de couverture est en-dessous du taux réglementaire, puisqu'il s'élève à 77,89 % au lieu des 80 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, il y a une nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle qui contraint les collectivités publiques à changer la structure juridique de leur institution de prévoyance, d'où le passage à la forme d'une fondation intercommunale.

A l'heure actuelle, tout le monde en prend pour son grade (employé, employeur, institution de prévoyance), puisque tout le monde prend une partie des coûts engendrés par cette modification. L'employeur est concerné par la baisse du taux technique.

Cela fait quatre ans que l'on parle de ce changement et cela fait quatre ans que des spécialistes travaillent sur ce projet. Ce qu'ils nous proposent est une solution mathématique, qui est la solution à laquelle des personnes comme nous seraient sûrement arrivées.

Il nous a bien été dit également que si nous refusions cette délibération, nous devrions de toute façon payer ce montant, car pour sortir de la CAP, il fallait couvrir les pertes qui étaient dues.

Avec la fusion, l'employé touchera sa pension au bout de 40 ans de cotisation, contre 35 ans auparavant. La retraite passe de 62 à 64 ans. Il était possible pour l'employé de prendre sa retraite à 60 ans, sans réduction de sa prestation, plus maintenant, il y aurait une réduction de la prestation. Ces quelques exemples sont à la charge de l'employé.

Ces 0,5 % de diminution représentent 500 mio pour l'ensemble des communes, soit pour nous Fr. 115'640,--.

La CAP a un patrimoine immobilier important, ce qui permet de penser que le taux de 3,5 % était suffisant d'après les calculs.

Pour en revenir à la question de Soral, il n'y a qu'un employé, qui n'a pas toujours été affilié à la CAP.

Sur la question de la primauté des cotisations : selon leurs explications, elle n'aurait pas été plus intéressante, car le risque repose sur l'employé, alors qu'en primauté de prestations elle est sur l'employeur. Le fait que cela soit en capitalisation partielle est plus favorable à la commune. Si nous acceptons cette délibération, nous devons mentionner en bas de page du bilan, que la commune garantit le versement des prestations de prévoyance à ses employés. Les SIG n'appartenant pas à une collectivité publique doivent être en capitalisation à 100 %. Si nous devons être en capitalisation complète, ce serait beaucoup plus coûteux.

A toutes ces questions existent des réponses bien précises, qui ont été données lors des séances prévues pour les conseillers, où elles pouvaient être posées.

Toutefois, la directrice de la CAP est extrêmement compétente et elle se tient à la disposition des conseillers qui auraient des questions.

Pour finir, concernant le budget, la Surveillance des communes autorisera les communes à être en déficit le cas échéant. Pour notre part, notre fiduciaire nous conseille d'inscrire cette somme sur les comptes 2012.

M. ETIENNE remercie M. GANGLOFF pour ces explications. Il revient sur le fait que contrairement à l'AVS, le 2^e pilier devait générer un certain revenu pour permettre de compenser la différence entre l'AVS et les 80% du dernier salaire.

Si nous faisons une capitalisation partielle, le problème est repoussé, car les 20 % manquant ne disposent d'aucun capital pour produire un revenu. C'est une aberration ! Pourquoi le législateur a autorisé les caisses de pensions publiques à ne pas capitaliser à 100 % comme tous les employeurs ? Pour lui, la capitalisation partielle est un leurre incompréhensible !

Il trouverait judicieux de demander une contre-offre à une autre caisse (FER, Helvetia, etc.).

M. GANGLOFF ne pense pas qu'une caisse puisse nous proposer du sur mesure. Le nombre permet de profiter d'une structure moins onéreuse et les rares communes qui avaient quitté la CAP sont revenues.

M. FLECK : il s'agit d'un choix politique qui nous dépasse.

M. GAILLARD : quel délai avons-nous pour rendre notre vote ?

M. GANGLOFF : fin mars.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, Mme CERUTTI demande quels sont ceux qui veulent voter ce projet de délibération ce soir ?

7 pour / 3 au prochain Conseil / 1 abstention

Au vu de ce vote, Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est avec 8 voix pour / 1 contre (M. ETIENNE) et 2 abstentions (Mme VENDEIRA et M. ISELI), que le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but *"d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité"*.

2. D'approuver les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération (version du 21.12.2012).
 3. De prendre acte que la Commune restera affiliée à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) «Ville de Genève et les autres communes genevoises».
 4. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 115'640.-- correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP.
 5. De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire dans l'exercice 2012, sous la rubrique n°05.304 «Caisse de pension et de prévoyance».
 6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
 7. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit prévu au point n°4.
 8. D'approuver le règlement de la CPI «Ville de Genève et les autres communes genevoises» relatif au financement et à la garantie de la prévoyance.
 9. D'approuver, à ce titre, que la Commune garantit les engagements de prévoyance de la CPI «Ville de Genève et les autres communes genevoises» proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan de la Commune.
 10. De prendre acte que le règlement de prévoyance de la CPI «Ville de Genève et les autres communes genevoises», ci-annexé, sera appliqué.
 11. D'approuver les compétences déléguées à l'Association des Communes genevoises selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.
 12. De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.
5. **Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : prise en charge, par le Fonds intercommunal, du coût du changement du taux d'intérêt technique de la CAP concernant les employés de l'ACG et de la CAP**

Pas de remarques.

6. **Propositions de motions et de résolutions**

RAS.

7. **Rapports des commissions**

7.1 **Commission travaux**

Les membres, peu nombreux, ont débattus des sujets en cours :

- Sécurité routière : la commission a l'impression de ne pas avancer. La question qui se pose est : les conseillers pourraient-ils faire appel à un bureau d'études pour, éventuellement, réaliser des plans et des estimations et pour se faire, y a-t-il un budget disponible ? Le but serait vraiment d'aller de l'avant.
M. JEMMELY : il n'y a rien de vraiment disponible, mais nous pourrions disposer d'une partie de la somme prévue pour les terrains Portier.

- Chemins piétonniers : même problème que la sécurité routière, sans compter que ce sujet y est fortement lié.
- Containers-terriers : butte sur les emplacements. La question est de savoir si réellement toute la commune aura des containers-terriers, alors que ce système représente plus de charges pour la commune ?!
La commission demande s'il est possible d'avoir le coût de l'entretien des containers-terriers ?
- Zone à bâtir : le Conseil municipal ne voulant pas donner de préavis sur les différentes demandes, M. GAILLARD s'est renseigné auprès des services concernés, sur ce qu'il était possible d'effectuer pour asseoir cette décision, la réponse donnée est la réalisation d'un plan directeur. Nous ne pourrions pas donner de préavis au coup par coup.

Il faut savoir que le nôtre à 7 ans et la durée de validité d'un tel document est d'environ 10 ans. La commission considère que la démarche de ces déclassement n'est pas prioritaire vu les dossiers en cours. M. GAILLARD pense qu'il faut que toutes les commissions du Conseil priorisent leurs dossiers et sur l'ensemble de la commune.

De plus, une réflexion sur les déclassements de terrains doit tenir compte des infrastructures communales existantes, c'est pourquoi, la commission des travaux n'est pas favorable à ces déclassements.

M. JEMMELY a aussi pris des renseignements auprès du département de l'urbanisme, qui lui a répondu, pour l'instant, que le PDC n'entraîne pas en ligne de compte, qu'il n'y avait pas besoin de modifier le PDC, ni d'en créer un. Il faut simplement faire une résolution au Conseil. Résolution qui est ensuite transmise aux services concernés et fait l'objet d'un arrêté.

M. GAILLARD : le département lui a dit que le chemin le plus simple était le plan directeur.

Ce n'est pas ce qui a été dit à M. JEMMELY ! Mais il attend la réponse définitive du DU.

A ce stade, il aimerait une réponse du municipal, pour pouvoir répondre aux différentes demandes de déclassement.

M. GAILLARD dit que suite à la question de M. JEMMELY lors d'une précédente séance, les conseillers ne voulaient pas répondre. Il faut donc simplement leur dire que ce n'est pas une priorité pour notre commune.

Avant de passer la parole au suivant, M. GAILLARD attire l'attention sur le fait que lors des deux dernières commissions, ils se sont retrouvés à trois personnes. De quoi cela vient-il ? Un manque d'intérêt pour les sujets traités ou le traitement de trop de sujets à la fois ? Ne vaut-il pas mieux de traiter un sujet après l'autre et surtout jusqu'au bout ?

7.2 Commission finances

Pas de commission depuis.

Celle prévue initialement le 18 février est repoussée au 20 février à 20h.00.

7.3 Commission sociale

- Bilan de la fenêtre de l'Avent : positif. Les membres sont partants pour 2013, mais pas forcément le mardi du Conseil municipal, plutôt un lundi, et pas la même semaine que la séance.
- Soirée à thème pour les jeunes : après réflexion, la commission organisera une soirée pour les jeunes. Elle s'adressera aux 9-13 ans et aura pour thème, la découverte du goût. Date retenue : mardi 14 mai.
- Mémoire des anciens : en ce qui concerne la partie dévolue à la commission, un mandat précis sera présenté lors du prochain Conseil municipal. L'idée est de ne pas récolter les informations sur la base d'un canevas et de s'entourer de personnes compétentes pour réaliser le maximum d'entretiens d'ici fin 2013.

Le support de ce travail serait un livre avec un film intégré dans le livre.

M. FLECK : en assistant à plusieurs réunions, il a constaté que la commission réfléchissait beaucoup au type de support, plutôt qu'à la récolte des informations. C'est pourquoi, l'Exécutif a pensé relancer les interviews qui paraîtraient dans le bulletin communal et pourraient très bien être ensuite utilisées pour le travail de la commission. Les articles qui paraîtraient dans le bulletin, pourraient aussi concerner des objets, des endroits, etc.

Les archives et le musée ne demandent également qu'à être mis en valeur, sans compter que d'autres personnes ont approché l'Exécutif pour donner divers objets et/ou documents. Tout cela fait partie d'une mission plus large que le recueil d'informations sur un support, sans le dénigrer du tout.

M. JEMMELY aimerait qu'on lui reprécise qui fait quoi, car lors du dernier Conseil municipal, la commission et les conseillers ont passé le flambeau à l'Exécutif pour qu'il s'occupe de ces interviews et la manière de les faire. Il faut maintenant se mettre d'accord pour savoir qui s'en occupe !!!

Mme HALDEMANN : le but de la commission est de créer une systématique de travail.

M. JEMMELY : l'Exécutif est en train de s'en occuper de son côté et il ne faudrait pas des doublons.

M. FLECK : il y a des passerelles entre les gens qui vont paraître dans le bulletin et ce qui composera le livre, mais ça ne sera pas la même chose, car les textes auront été repris.

M. BUBLOZ pense que c'est à la commission de travailler dessus.

M. JEMMELY : il faut juste que nous nous mettions d'accord.

Mme HALDEMANN demande de laisser encore du temps jusqu'au prochain Conseil où une proposition de mandat sera faite.

M. GARDI a compris la même chose que M. JEMMELY, d'où le caractère d'urgence.

Mme VENDEIRA : il y a deux volets :

- L'urgence = traitée par l'Exécutif et le bulletin communal
- Les entretiens structurés dans le but d'éditer un recueil = traités par la commission.

M. GOY : il faut laisser la commission proposer un mandat bien ficelé, mais il a peur du temps qui passe....

C'est pourquoi, il pense que l'Exécutif peut déjà agir et ensuite la commission peut interviewer une nouvelle fois les mêmes personnes dans un autre contexte et construire le recueil là-dessus

M. JEMMELY : ok pour attendre la proposition de mandat.

Mme HALDEMANN téléphonera à Arnaud CERUTTI et transmettra ce qu'il en est à l'Exécutif.

7.4 Groupe ad hoc gravière Forestal

Le groupe propose au Conseil municipal :

1. d'écrire au Conseil d'Etat pour demander d'intervenir afin de rétablir l'état de droit en prenant une sanction pour exercice illégale d'une activité industrielle en zone agricole et que cette lettre demande une astreinte annuelle d'au moins une fois et demie le coût de location du terrain industriel en zone industrielle. Le but est d'avoir une certaine suite logique par rapport au rétablissement de l'état de droit souhaité par la commune.
2. A moyen terme, établir une plaquette d'information destiné aux députés du Grand-Conseil pour les informer de la délibération qu'a prise le Conseil municipal et des tenants et aboutissants par rapport aux propositions que l'on formule.

M. JEMMELY rappelle que ce groupe ad hoc est constitué d'un membre de chaque groupe politique. En ce qui concerne la plaquette, l'Exécutif n'est pas contre et trouverait cela très intéressant. Au niveau du courrier par contre, l'Exécutif pense qu'à part mettre de l'huile sur le feu, il ne va rien amener.

M. GOY pense qu'il faudrait d'abord travailler sur la plaquette adressée aux députés, car c'est eux qui vont voter.

M. ETIENNE : nous buttons sur un problème et il faut que nous soyons cohérents et utilisons la pression en nous attaquant au porte-monnaie, car en plus d'être sur ce terrain, il y a une inégalité de traitement vis-à-vis des autres, inégalité qui dure au minimum depuis 15 ans.

M. GOY n'est pas contre la lettre, mais aimerait que la priorité soit donnée à la plaquette.

MM. GASPOZ et MEYER : pourquoi ne pas tout faire en même temps ?

M. GOY a peur que cette lettre motive l'Etat de demander un déclassement en zone industrielle.

Mme CERUTTI demande si les conseillers sont d'accord pour que le groupe ad hoc se charge de la rédaction de ces deux documents ?

1 abstention / le reste OK

7.5 Commission environnement

La commission a un recul sur une année de consommation, il manque encore quelques données, notamment la consommation de pellets pour les bâtiments de Sézegnin et la consommation de mazout de l'immeuble communal d'Avusy et l'électricité des locaux communs.

Depuis que certaines mesures ont été prises, la consommation du mazout du CCA a été réduite de 30 % à compter de cet été. La consommation d'électricité de la voirie a diminué également de 30 % depuis la même période, ce qui correspond à la consommation d'un ménage. La consommation diurne du CCA a été réduite de 50 %, ce qui correspond à la consommation de trois ménages. Economies dont nous n'arrivons pas à définir exactement d'où elles proviennent.

Dans le plan des mesures, l'ancienne école consomme deux fois plus que la nouvelle, gaspillage qui provient de l'éclairage vétuste et du chauffage électrique dans l'abri.

La commission aimerait que l'Exécutif aille plus loin dans cette démarche et, pour ce faire, propose :

- a) d'arrêter les circulateurs du chauffage du CCA en été ;
- b) d'installer un éclairage économe dans l'immeuble d'Avusy (une offre a été demandée) ;
- c) de prendre les mesures pour éviter d'enclencher les radiateurs électriques dans l'abri d'Athenaz (déplacer les deux groupes de musique dans les locaux d'Athenaz) ;
- d) de demander une offre pour la récupération de chaleur de la chambre froide pour produire l'eau chaude ;
- e) d'installer un éclairage économique dans l'ancienne école ;
- f) de regarder comment arrêter la ventilation du CCA la nuit ;
- g) d'arrêter le congélateur de la salle de Sézegnin le plus possible.

Le 13 décembre dernier, M. ETIENNE a pris des photos de toits sur la commune, et elles démontrent selon lui certaines lacunes d'isolation, notamment sur celui de l'ancienne mairie, qui vient d'être rénové. Il y aurait des défauts sur le côté sud et sur le côté nord. La neige a complètement fondu sur le toit de la nouvelle école et sur l'ancienne école, les pans est et sud ont fondus. Les photos sont sur le site www.scib.ch/avusy.

La commission va rechercher des informations pour le chauffage aux énergies renouvelables et plus particulièrement sur les installations de Chancy, de Cartigny, de Colas et de l'aéroport. Les conseillers hors commission environnement qui souhaiteraient visiter ces installations sont priés de s'annoncer.

M. JEMMELY va contrôler ce qu'il en est pour le toit de la mairie.

M. GARDI : lors de la commission, un certain nombre de mesures ont été énoncées. Sur la quantité, sept sont assez simples à réaliser. Une dizaine d'autres sont plus compliquées. Des offres sont à demander et les mesures seront à avaliser par le Conseil municipal. Comme par exemple déplacer les gens qui louent les locaux de l'abri, qui paient un loyer, sans compter que nous n'avons pas d'autres locaux à mettre à disposition.

M. GARDI va volontiers de l'avant, mais il ne veut pas travailler dans le vide, car il y a assez de choses à faire.

M. MEYER : en ce qui concerne les abris, il ne faudrait pas que les charges dépassent les loyers encaissés, sans compter le risque d'incendie.

M. GARDI va se renseigner pour la consommation électrique de l'abri et de l'ancienne école. Mais il faut absolument que le Conseil municipal avalise ces mesures, ces actions à entreprendre.

M. JEMMELY : surtout que la plupart de ces mesures ont un coût. Pour le groupe de musique, si le Conseil décide de le déplacer, nous serons obligés de leur dire d'aller voir ailleurs, car nous n'avons plus de locaux à leur proposer.

M. ETIENNE propose d'intervertir l'occupation des locaux (stockage et musique) pour régler ces problèmes.

M. JEMMELY : non. Tout simplement pour une question pratique, le mobilier de l'école y est stocké et est beaucoup plus accessible. Merci de penser au personnel communal.

M. FLECK : que la commission vienne avec une série de suggestions, les étayer, les chiffrer et les présenter au Conseil municipal, même en dehors d'un mandat formel, pourquoi pas. La démarche voudrait ensuite que la commission demande au Conseil municipal ce qu'il en pense. Là, les membres de la commission pinaillent sur des détails qui ne sont pas du ressort du Conseil municipal.

M. JEMMELY : en ce qui concerne le congélateur de Sézegin, M. JEMMELY a été suffisamment clair lors de la précédente discussion sur ce sujet : il n'est pas question d'éteindre cet appareil chaque semaine et de le rallumer à chaque location. La consommation d'énergie pour le redémarrage est importante, cette pratique n'est pas bonne pour l'appareil et le personnel communal à d'autres choses à faire. Nous pouvons par contre l'éteindre durant les deux mois d'été.

7.6 Groupe ad hoc terrains Portier

Le groupe a défini les objectifs en surface pour ce projet qui vise la mixité intergénérationnelle, soit : des logements pour 1'000 m² pour les aînés valides, 1'000 m² pour les jeunes, 2'000 m² pour les familles, des surfaces commerciales pour 600 m² et deux salles pour les activités communautaires dont la surface reste à déterminer.

Options proposées :

- Prévoir l'intervention des soins à domicile facilitée et la prise de repas communautaire.
- Circulation canalisée le plus directement sur la route de Chancy.
- Déplacement de la route de Grenand pas retenu.
- Energie renouvelable pour le chauffage

Mode de réalisation :

- Comparer et étudier des habitations en coopérative, en PPE, propriété de la commune, vente en bloc.

Si le projet est réalisé sur la base d'un droit de superficie octroyé par la commune, il est essentiel d'en garder la maîtrise, voire acheter des logements.

L'Exécutif doit maintenant contacter un propriétaire pour connaître ses intentions. Il doit également conjointement avec M. ETIENNE, se renseigner sur le cahier des charges des

constructions réalisées en coopérative et obtenir les éléments nécessaires pour les éco-quartiers.

M. JEMMELY : l'Exécutif a eu rendez-vous avec le propriétaire concerné, le retour de cette discussion se fera en commission.

Il a également en sa possession, une étude sur les coopératives et surtout sur les surfaces brutes en m² de ces bâtiments, par bâtiments.

8. Fixation des dates de commissions

- Mardi 11.02.13 à 20h.30 ad hoc gravières
- Mardi 26.02.13 à 19h.00 commission sociale (M. BONAITI excusé)
- Mardi 26.02.13 à 20h.30 commission environnement
- Lundi 04.03.13 à 20h.30 commission travaux
- Mardi 05.03.13 à 20h.00 commission économie et agriculture
- Lundi 11.03.13 à 20h.30 ad hoc terrains Portier
- Mercredi 20.03.13 à 20h.00 commission finances

Une séance intercommunale sur la sécurité sera organisée le 28 février au centre communal d'Avusy. La population des communes concernées seront invitées par le biais d'un tous-ménages. (M. GOY excusé).

9. Questions et divers

- 9.1 M. MEYER demande pourquoi les trottoirs au chemin des Quoattes n'ont pas été déneigés ?
M. JEMMELY : il s'agit d'un oubli.
- 9.2 M. FLECK rappelle qu'un journal communal va bientôt sortir. Un petit compte-rendu des différentes commissions serait le bienvenu. Le délai est reporté au 17 février.
- 9.3 Mme VENDEIRA attire l'attention sur le fait qu'il manque des personnes pour la Kermesse, qui aura lieu cette année du 24 au 26 août, notamment pour reprendre le stand «pâtes». Pour toutes questions ou informations, contacter directement Mme Nathalie VALLADE.
- 9.4 M. GOY trouve vraiment dommage de n'avoir pas croisé beaucoup de conseillers au vin chaud organisé par la Jeunesse. La commune pourrait peut-être participer en offrant le vin, par exemple.
- 9.5 M. JEMMELY transmet à tous les conseillers, la réponse écrite, qu'il lit, et qui fait suite à la question de M. ETIENNE au sujet de la différence entre la somme budgétisée et le montant effectivement dépensé en 2011 sur le compte «Traitement du personnel».
M. ETIENNE est satisfait de cette réponse et le remercie.
- 9.6 M. GANGLOFF demande aux conseillers de bien vouloir lui transmettre leurs coordonnées bancaires ou postales, afin de pouvoir leur verser les jetons de présence 2011 et 2012.

La séance est levée à 23h.20.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :